

Loi sur la fin de vie

la MACSF réalise une enquête auprès de médecins et d'infirmiers

65 % des médecins et infirmiers estiment que les conditions légales pour recourir à l'aide à mourir ne sont pas suffisamment précises dans la proposition de loi relative à la fin de vie adoptée en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 15 juillet 2026. C'est le 1er chiffre qui ressort de l'étude* menée début juillet par la MACSF, auprès de médecins et infirmiers.

En tant qu'assureur de référence des professionnels de santé et observateur privilégié de leurs pratiques et de leur environnement, la MACSF accompagne depuis près d'un siècle les évolutions du système de santé.

Forte de cette expertise et de son engagement au cœur de la santé, le groupe MACSF a mené début juillet une enquête* auprès de médecins et d'infirmiers afin de recueillir leur avis sur le projet de loi relatif à la fin de vie et à l'aide à mourir, adopté en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 15 juillet 2026.

L'objectif est de mieux comprendre leurs perceptions, leurs interrogations et leur positionnement face à une réforme qui soulève des enjeux majeurs sur les plans éthique, médical et juridique.

Premier enseignement de cette étude :

65 % des médecins et des infirmiers estiment que les conditions légales permettant de recourir à l'aide à mourir ne sont pas suffisamment précises dans le texte adopté.

Les répondants semblent également très partagés quant à l'instauration d'un droit à l'aide à mourir : **47 % des médecins et des infirmiers s'y déclarent opposés.**

Par ailleurs, **60 % d'entre eux considèrent que la procédure prévue par la loi n'est pas suffisamment collégiale.**

Rôle du médecin et de l'infirmier dans une démarche d'aide à mourir, préoccupations de ces professionnels de santé, acceptabilité de certaines pratiques ou perception des risques : l'intégralité de l'étude sera présentée lors de *la conférence de presse MACSF le 22 septembre prochain*, sur la responsabilité civile médicale.

*Enquête réalisée en ligne du 8 au 16 juillet sur une cible de 92 000 médecins et infirmiers sociétaires âgés entre 30 et 60 ans. Nombre de répondants : 1 775. Profession des répondants : infirmier 45 %, médecin généraliste 22 %, médecin spécialiste 33 %.

A propos du groupe MACSF

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus d'un siècle, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie 1 700 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure les risques de la vie privée et professionnelle de plus d'un million de sociétaires et clients.

Pour en savoir plus : macsf.fr

Contacts presse :

Annie Cohen - 06 71 01 63 06 - annie.cohen@macsf.fr